Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260509-05_26_079-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 06/05/2026

Date de la convocation
30/04/2026

L' an 2026, le 6 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
30/04/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Absent(s) ayant donné procuration : Mme PERON Carinne à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 05-26-079

Objet : CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VOIE VERTE GUEGON-JOSSELIN (RD 126)

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire rappelle que les travaux d'aménagement d'une voie verte sur la route départementale n°126, reliant les commune de Guégon et de Josselin, sont en cours de réalisation par les services départementaux. Elle ajoute que l'entretien de cette voie sera assurée conjointement par le département et la commune, une convention fixant les obligations de chacune des parties.
Après avoir donné connaissance de cette convention et de ses annexes 1 et 2, Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'entretien hors agglomération de la voie verte reliant les communes de Guégon et de Josselin, sur la route départementale n°126 ;
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *